

**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX  
DE REQUALIFICATION DE LA GRANDE RUE**

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son livre IV (1<sup>ère</sup> partie) relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ;

**Considérant** le projet de travaux de requalification de la Grande Rue ;

**Considérant** l'enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 2 250 000 € HT pour la tranche ferme « aménagement de la grande rue » et 200 000 € HT pour la tranche optionnelle « rues adjacentes »;

**Considérant** la consultation lancée sous forme de procédure adaptée, publiée le 6 mai 2022, avec une date limite de remise des offres fixée au 31 mai 2022, en vue de souscrire un marché de maîtrise d'œuvre, conception et exécution, pour l'opération de la requalification de la Grande Rue en 2 tranches ;

**Considérant** l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres :

- valeur technique (60%) : compréhension et adéquation au programme (30%), méthodologie de conduite des missions (10%), organisation de l'équipe et cohérence de l'offre (20%)
- prix (40 %) ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres avant et après la phase de négociation ;

**Considérant** que ladite analyse fait ressortir l'offre du candidat ALP'VRD INGENIERIE (74370 ARGONAY) d'un montant de 138 750, 00 € HT comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la grande rue avec ALP'VRD INGENIERIE pour un montant de 138 750 € HT.

**Article 2 :** dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2022

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 8 juillet 2022

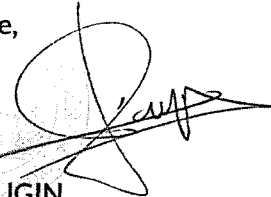
Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le - 1 AOUT 2022

ID : 074-217402205-20220708-2022DECIS041COR-AU

Le Maire,



Lucas PUGIN